



## Que vaut un accord de principe de la Direction interrégionale de Toulouse?

En tout cas autant qu'un accord signé par le Président de la République...

Depuis le mois de mai, notre hiérarchie départementale nous rassure quant au renouvellement du contrat de l'agent en poste au **SPIP** des HAUTES PYRENNES affectée en tant que CPIP sur l'antenne milieu fermé de **LANNEMEZAN**.

Le contrat arrive à échéance le 8 juillet 2018. Nous attendions avec patience mais sans crainte la commission de la DI le 21 juin qui statuait sur les contrats...

Notre confiance est vite bousculée car l'agent apprend ou plutôt n'apprend pas que son contrat ne sera pas renouvelé.

Et oui!! pour la DI l'absence de réponse vaut refus. Il n'est pas nécessaire pour elle de contacter l'agent qui a bien répondu aux exigences de l'administration pénitentiaire, de la remercier pour son travail de qualité dans un contexte difficile : carence continue de RH, prise en charge de dossiers sensibles et intervention sur un EPP haute sécurité...

**La CGT pénitentiaire insertion et probation** s'insurge à nouveau devant cette gestion RH totalement irrespectueuse des personnes et qui participe aux **risques psychosociaux au travail**

**La CGT pénitentiaire insertion et probation** alerte sur les conséquences de cette carence RH sur un SPIP déjà traumatisé, un seul CPIP sera présent cet été

**La CGT Pénitentiaire insertion et probation** attire l'attention sur l'**atteinte au principe d'égalité** dans le traitement des dossiers de personnes suivies et les risques engendrés par cette prise en charge catastrophique

**LA CGT Pénitentiaire insertion et probation** demande à nos responsables de réétudier rapidement cette position et de permettre le renouvellement du contrat afin d'assurer la continuité de service public

Tarbes le 25/06/2018

